Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Droit de visite de mon fils de 14 ans

Par Visiteur

Séparé de sa mère , et vivant avec son père,mon fils de 14 ans refuse de voir sa mère chez son nouveau compagnon, ce qui peut me poser des problèmes de droit de visite?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Est ce que le droit de garde et de visite ont été fixés par le juge?
Connaissez vous les raisons du refus de votre fils?

Cordialement

Par Visiteur

Pas de juge séparation à l'amiable, l'enfant restant dans la ville ou il pousuit sa scolarité il se trouve que c'est la ville ou réside son père, la mère est d'accord.

Raison du refus il accepte mal que sa mère ait un nouveau compagnon et refuse de le voir or sa mère vit chez lui.

Par Visiteur

Monsieur

Etant donné que le droit de garde et de visite n'a pas été fixé par le juge, tout repose sur votre accord amiable avec la mère car juridiquement vous n'êtes pas dans l'obligation de faire en sorte que votre fils aille chez sa mère.
Si vous n'arrivez pas à trouver un accord le mieux serait de saisir le juge lequel entendra votre fils vu son âge.
Ceci étant si vos relations ne sont pas conflictuelles avec la mère essayez de discuter avec elle et votre fils et essayez également de faire comprendre à votre fils que sa mère refait sa vie, ce qui peut être dur à admettre pour un adolescent.

Cordialement